

Note d'information relative à l'admission en Classe à Horaires Aménagés

CHA Danse

Principes d'admission

Collège Guynemer Montbéliard

POUR UNE ENTREE EN 6e CHAD = DATE LIMITE DE RETOUR AU DIRECTEUR DE L'ECOLE = 13 mars 2026

1. Date de réunion d'information :

Une réunion d'information se tiendra au sein du collège Guynemer le **Lundi 2 février 2026, à 18h00**.

2. Procédure de candidature :

Les dossiers sont à remettre à l'école **pour le 13 mars au plus tard**.

L'étude des candidatures se fait sur dossier pour les élèves issus d'une CHAD ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire et après une audition d'admission pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHAD, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.

DATE DES AUDITIONS D'ADMISSION :

Mardi 31 mars 2026

Au Conservatoire du Pays de Montbéliard

3. Commission d'admission :

Une commission d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : l'appétence du candidat pour la pratique de la danse, ses compétences perceptives de mémorisation et de concentration, son projet personnel et sa motivation.

DATE DE LA COMMISSION D'ADMISSION :

Mardi 5 mai 2026

La commission examinera les candidatures. L'Inspecteur d'académie affectera ensuite les élèves dans le collège concerné.

IMPORTANT : IL N'EST PAS UTILE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DEROGATION

Les résultats de la commission seront transmis aux familles par courrier uniquement, par la division des élèves de la DSDEN, fin mai/début juin 2025.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire pour valider toute inscription. Il sera joint au présent dossier.